

édito

Les vacances sont terminées, l'agitation de cet été autour des PPP est retombée et une fois de plus les architectes devront montrer leur capacité à surmonter les pièges qui leur sont tendus.

Mais une nouvelle épreuve vient de surgir avec la crise financière qui secoue toute l'économie et atteint déjà l'activité du bâtiment.

Les premiers échos d'une diminution des dépôts de PC, d'un ralentissement des mises en chantier et de projets stoppés ne doivent pas nous faire céder à la panique générale qui gagne le monde de la finance et oblige les banques à faire un peu de ménage dans leur monde de brutes.

Il n'y a pas si longtemps, dans les colloques, conférences en tous genres et autres symposiums, les politiques et les maîtres d'ouvrage, reprochaient aux architectes et aux entrepreneurs de ne pas être capables de résorber plus rapidement et plus massivement le déficit des 700 000 à un million de logements manquants en France !

Cela va bientôt faire 30 ans que le nombre de logements construits par an est insuffisant, que les financements et les procédures de montage des opérations prennent plus de temps que leurs réalisations.

Si la crise est là, la demande de logements n'a pas disparu. Le soutien du premier secteur de l'économie française est indispensable économiquement mais plus encore socialement.

Il appartient à l'état et aux collectivités de prendre leurs responsabilités, d'agir vite et de profiter de cette situation de crise pour faire sauter tous les freins avec des montages de financement du logement social qui datent de plus de 50 ans !

Il faut que les maîtres d'ouvrage commencent enfin par inscrire des budgets cohérents avec les programmes en y intégrant le coût de toutes les nouvelles normes qualitatives imposées (thermiques, acoustiques, accessibilité, environnementales...), pour arrêter d'entraîner les opérations dans le cycle des appels d'offres infructueux.

Ceci passe par une analyse du coût réel des constructions et tout d'abord en ressortant clairement le « coût de travaux HT/m² habitables et m² Shon ». Cette donnée est la seule objective et comparable d'une opération à une autre. Elle intéresse tous les architectes, mais aussi les maîtres d'ouvrage qui doivent impérativement arrêter de monter des budgets « à l'envers », en partant du prix de vente ou de loyer pour en bout de course expliquer à l'architecte combien doit coûter son bâtiment ! S'il est du ressort de l'architecte de respecter un budget, encore faut-il que celui-ci soit réaliste. Il est de la responsabilité du maître d'ouvrage d'établir une enveloppe financière en adéquation avec son programme.

Il est temps que tous les acteurs se mettent à parler le même langage, celui de la vérité et méfions nous des responsables politiques et de leurs conseillers en tout genre, qui rêvent de la maison à 100 000 €, voir à 15 €/jour (ce qui est d'ailleurs la même chose), et encore pour ce prix là il n'y a pas le terrain.

Ce problème de budget en période de crise est d'autant plus important que certains maîtres d'ouvrage commencent d'ores et déjà à rêver que les prix de construction vont baisser, les taux d'honoraires aussi (donc double baisse pour les architectes !), et qu'ils vont enfin pouvoir sortir des opérations en misant sur la baisse des prix au bout du 3^e ou 4^e appel d'offre.

Il appartiendra donc aux architectes de rester vigilants pour garantir et défendre une qualité architecturale qui en période de crise risque de ne pas être la priorité de leurs maîtres d'ouvrage.

Patrick PICHON
Président du Croa Centre

édifice | journal de l'architecture en Région Centre | N°2 | 3^e trimestre 2008 | P1



ORDRE DES
ARCHITECTES

CENTRE

SOMMAIRE

P2

Tribune
Agenda de l'Ordre
Brèves
Formation

P3

Actualité juridique
Infos

P4

Participation aux
jury de concours
Tableau de l'Ordre
Blog & blague

Encart

Les actualités
départementales
Reportages :
la médiathèque
de Chartres

Dans le 1^{er} numéro d'Édifice je me faisais le porte parole des humeurs et coups de gueule de nos confrères Ricciotti et Esnault. Je vous invitais tous à participer au débat et à vous exprimer librement dans cette TRIBUNE sur ce qui nous passionne tous : l'Architecture. Alors merci pour vos premiers envois.
 ■ Patrick Pichon, Président du CROA

Haro sur la ligne droite !

Les logiciels de modélisation permettent de représenter toutes les formes les plus complexes et les plus extravagantes. Est-ce pour autant qu'il faille en matière de bâtiment concevoir et imaginer n'importe quoi, aux volumétries môles et informes, plus proches d'une cellule mitochondriale ou d'une méduse échouée sur le sable que d'un bâtiment ayant pour fonction et pour échelle « l'homme ».

Il y a quelques années, Bruyère, Antilovag et Hausermann, nous avaient fait rêver avec leurs maisons bulles où la ligne droite et l'orthogonale étaient proscrites. Ces bâtiments pour la plupart des maisons d'habitation, étaient des prototypes et des expérimentations isolées, toujours en rapport avec la nature environnante et à l'échelle humaine.

Que dire par contre de cette mode excentrique et de ces gesticulations architecturales qui s'affichent sur les cimaises des concours d'architecture, devenant indispensables pour être lauréat de tel musée, de tel auditorium ou telle fondation « trucmuch », dans le seul but d'être « encore plus » : plus remarqué, plus omniprésent dans le paysage et plus choquant. Et peu importe si le beau n'est même plus l'objectif recherché.

Cette architecture à la Spirou, produite par « nos meilleurs architectes » oublie trop souvent qu'un bâtiment n'est pas une brosse à dents ni un presse-agrumes posé sur une étagère mais une construction avec une fonction, un rôle social, une dimension urbaine et qui sera « là » pour des décennies.

Dans les années 20 et 30, nos aînés ont bousculé une architecture convenue encore ancrée dans le 19^e siècle. Ils ont influencé toute la production architecturale du 20^e siècle et ils restent pour nous tous encore une référence.

Je ne suis pas certain que les délires médiatico-architecturaux qui se remultiplient aujourd'hui nous fassent entrer dans le 21^e siècle avec la même pertinence ? À moins qu'un nouveau style « pompier » soit en train de voir le jour.

■ A.C

Logement social : budgets réduits, contraintes croissantes !

La qualité architecturale fait figure aujourd'hui de grande absente des programmes de construction de logements sociaux. Les maîtres d'ouvrage semblent avoir perdu toute capacité d'audace, d'innovation et de promotion d'un nouveau mode de développement urbain. Les contraintes financières normatives et culturelles qu'ils imposent aux architectes annihilent ainsi toute perspective de créativité.



agenda de l'Ordre

01 juillet

Réunion jury « lycée agricole Montoire »
Conseil régional (P Robert)

03 juillet

Comité régional agendas 21 (P Pichon)

10 juillet

Colloque énergie bâtiment à Orléans
(JL Radigue)

18 juillet

Réunion « efficacité énergétique » au
Conseil régional (P Pichon)

01 septembre

Réunion ADEME Centre de ressource
(JL Radigue)

03 septembre

Réunion jury « photovoltaïques »
Région Centre (P Pichon)

05 septembre

Inauguration exposition « Architectures
Contemporaines en région Centre »
à la médiathèque de Chartres (P. Pichon,
P. Le Dorlot)

09 septembre

Réunion jury « lycée hôtellerie Blois »
conseil régional (P Robert)

23 septembre

Réunion CROA et Maison de l'Architecture
Midi-Pyrénées (P. Pichon)

27 septembre

Conférences Paul Chemetov
à la médiathèque de Chartres (P. Pichon)

En ce domaine et suivant les départements les disparités de traitement sont fréquentes.

Mais globalement, les architectes sont confrontés à des budgets de plus en plus restrictifs au regard des contraintes sans cesse croissantes (RT2005, THPE, BBC, accessibilité, etc...).

Le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes du Centre propose d'avoir une évaluation précise des coûts au m² des logements sociaux dans les différents départements de la région Centre afin d'établir un état comparatif des budgets alloués aux opérations par les Maîtres d'Ouvrage (OPAC, SA, etc...).

Seule la remontée d'informations émanant de confrères ayant réalisé des opérations récentes peut nous permettre d'établir un panorama

LE CHIFFRE DU MOIS : 69 160 €

63 architectes de la région centre sur les 550 inscrits n'ont pas réglé leur cotisation pour les années 2006-2007-2008, soit un montant total de 69 160 € !!

Rappelant qu'il est anormal que l'ensemble de la profession supporte la charge des mauvais payeurs, le Président a chargé les délégués départementaux de se rapprocher des architectes qui ne sont pas à jour. Le bien fondé du règlement des cotisations n'est plus à démontrer. C'est le seul moyen de fonctionnement d'un ordre professionnel libre et indépendant des pouvoirs politiques et autres lobbies industriels et financiers.

Eventuellement, les architectes en difficulté, peuvent bénéficier d'une exonération totale ou partielle par la Commission de Solidarité Entraide, après étude de leur cas. Encore faut-il qu'ils en fassent la demande avant que les procédures de recouvrement soient mises en place par le Conseil National.

INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE

Nous vous avons sollicité pour nous faire remonter vos difficultés rencontrées dans les instructions des permis de construire (nouveaux formulaires des PC et application de la loi Accessibilité Handicap).

Le CROA est toujours en attente des informations que vous pourriez lui communiquer de manière à envisager de futures tables rondes et réunions de travail avec la DRE et les DDE pour permettre de résoudre les problèmes d'interprétation des textes et autres points de blocage des permis de construire.

Aussi, nous restons à votre écoute.

formations

Formation handicap :

La formation " Accessibilité Handicap " dispensée les 8, 9, 10 octobre 2008 dans les locaux du CROA, a rencontré un vif succès auprès des 26 architectes participants. D'autres confrères sont déjà en liste d'attente. Une prochaine session pourrait ainsi avoir lieu les 1^{er}, 2 et 3 avril 2009.



4 & 5 décembre 2008 :

Développement Durable et Qualité Environnementale Bâtiment (QEB).

Cette session de 2 jours est désormais complète (25 inscrits).

D'autres sessions sur ce thème sont envisagées en 2009.

précis et transparent des ratios coût/m² du coût travaux et faciliter la négociation de budgets plus conformes aux exigences actuelles d'architecture, d'environnement, de durabilité et de confort du logement social en région Centre.

Une fiche signalétique de demande de renseignements par opération fera l'objet d'un prochain envoi par mail diffusé à l'ensemble des confrères.

Nous comptons sur vous tous pour y apporter la plus grande attention. Les résultats de cette vaste et ambitieuse enquête seront publiés dans le prochain n° d'Édifice.

Merci par avance de votre contribution.

■ P. KAUZ et E. LECONTE

Prescription civile

Les délais réduits à dix ans

Les actions en responsabilité contractuelle engagées contre un architecte, un constructeur ou un sous-traitant de ces constructeurs se prescrivent désormais par dix ans à compter de la réception des travaux et non plus par trente ans (loi n° 2008-561 publiée au journal officiel du 18 juin 2008, insérant de nouveaux articles - 1792-4-1, 1792-4-2 et 1792-4-3 - dans le Code civil).

Cette nouvelle disposition est un succès pour l'Ordre et la MAF. Le projet de loi initial envisageait en effet que ce délai ne commence qu'à partir du jour où le titulaire du droit prenait connaissance du dommage - ce qui revenait dans les faits à rendre ce délais illimité.

En la matière il faut se référer à l'article 26 de la loi n° 2008-561 du 17 juin 2008 portant réforme de la prescription en matière civile qui indique : « Les dispositions de la présente loi qui réduisent la durée de la prescription s'appliquent aux prescriptions à compter du jour de l'entrée en vigueur de la présente loi, sans que la durée totale puisse excéder la durée prévue par la loi antérieure. »

Cela signifie à titre d'exemples :

- Une action contractuelle qui se prescrit par trente

ans depuis le 1^{er} janvier 2000 : date d'extinction le 1^{er} janvier 2030. Un nouveau délai de 10 ans court à partir du 19 juin 2008, donc extinction le 19 juin 2018

- Une action se prescrit par trente ans depuis le 1^{er} janvier 1980 : date d'extinction le 1^{er} janvier 2010, elle reste inchangée.

TVA à 5,5%

Un champ d'application mieux délimité

Le secteur de la rénovation des logements d'habitation bénéficie jusqu'au 31 décembre 2010 du taux réduit de TVA à 5,5%.

Pour mémoire

Les prestations de maîtrise d'œuvre relèvent du taux réduit de TVA dès lors qu'elles concernent des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans, et portent sur des travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement, de réhabilitation et d'entretien.

La loi de finances rectificative pour 2005 a fixé des critères précis. Sont exclus du dispositif les travaux sur des immeubles existants qui consistent en une surélévation ou une remise à l'état neuf :

- de la majorité des fondations
- de la majorité des structures porteuses
- de la majorité de la consistance des façades hors ravalement
- de l'ensemble des éléments de second œuvre dans

une proportion qui ne peut être inférieure à la moitié pour chacun d'entre eux.

En outre, le taux réduit ne s'applique pas aux travaux réalisés sur une période de deux ans au plus concourant à la production d'un immeuble neuf ou à l'issue desquels la surface de plancher hors œuvre nette des locaux existants (majorée, le cas échéant, des surfaces des bâtiments d'exploitations agricoles), est augmentée de plus de 10 % (pour éviter la division des travaux en plusieurs chantiers afin de les soumettre au taux réduit).

Hypothèses

- L'architecte a seulement une mission d'étude : taux normal de TVA (19,6 %)
- L'architecte a une mission complète dans un même contrat. La TVA applicable aux honoraires sera la même que celle applicable aux travaux correspondants.

En toute occurrence, l'architecte devra être en mesure de justifier auprès de l'administration fiscale de l'application du taux réduit en conservant notamment l'attestation que lui aura remise le maître d'ouvrage par laquelle ce dernier certifie que le local sur lequel ont été effectués les travaux est affecté à usage d'habitation et achevé depuis plus de deux ans.

infos

MAISON DE L'ARCHITECTURE DU CENTRE

Trois nouveaux membres siègent au Conseil d'Administration de la Maison de l'Architecture du Centre

On rappellera que le Conseil d'administration de la Maison de l'Architecture du Centre, conformément à ses statuts, comprend 10 à 14 membres dont :

- les 3 membres fondateurs (Président, Trésorier et Secrétaire du CROA Centre)
- 3 représentants du CROA Centre
- 3 représentants de collectivités territoriales du Centre
- autres membres élus au scrutin secret par l'assemblée générale.

Les institutions sollicitées ont désigné :

- DRAC Centre : Monsieur Jean-Christophe ROYOUX, représentant la DRAC du Centre
- Conseil Régional du Centre : Monsieur Jean-Marc ROUSSEAU, Président de la commission Education
- Ville d'Orléans : Mademoiselle Claire AIGRET, conseillère municipale, déléguée à l'aménagement urbain

MAF

Bons résultats pour 2007

L'assemblée générale de la Mutuelle des Architectes Français s'est tenue le 4 juin dernier. Elle a permis de constater les bonnes performances de l'année 2007, reflet du développement constant de l'activité des architectes depuis huit ans.

Quelques chiffres :

- Nombre d'adhérents MAF : 25 826 (architectes et autres concepteurs du bâtiment)

- Pourcentage d'architectes adhérent à la MAF : 90 %
- Part de marché des architectes dans la construction en 2007 : 38 %
- Montant des travaux sur lesquels les adhérents sont intervenus : 44 milliards d'euros (+ 13 %)
- Cotisations émises : 286,2 millions d'euros
- Sinistralité : + 15,6 % (correspondant à l'augmentation de l'activité) ; 12 762 dossiers ouverts
- Résultat net de la MAF : 7,8 millions d'euros (affectés au renforcement des fonds propres).
- Sur le plan européen, la MAF (filiale EUROMAF) s'est renforcée, avec un chiffre d'affaires (en progression) de 46,9 millions d'euros.

OBLIGATIONS À NE PAS NÉGLIGER

- Nous vous rappelons que vous êtes tenus de faire connaître au Conseil de l'Ordre toutes modifications concernant vos coordonnées professionnelles (adresse, téléphone, mail...) ainsi que tous changements relatifs au mode d'exercice, à la modification d'une société, etc. Toute omission peut, en effet, avoir de graves conséquences, notamment dans le cadre du contrôle des assurances professionnelles.
- Cabinets secondaires : rappel de l'article 34 du Règlement Intérieur de l'Ordre " *Lorsqu'un architecte ouvre un cabinet secondaire dans une autre région que celle du lieu d'inscription au tableau, il en informe le conseil régional d'accueil*". Pour une parfaite information, il est vivement conseillé de tenir également informé la région du lieu d'inscription, de l'ouverture du cabinet secondaire.

CODE APE

Votre attention, SVP !

Nous vous rappelons que le code APE de la profession d'architecte a changé depuis le 1^{er} janvier 2008. Vous devez désormais faire figurer : 71.11Z.

ACTES CADASTRAUX

Un nouveau site internet de consultation

Pour faciliter l'accès au plan cadastral, la Direction générale des impôts a créé un nouveau service. Sur le site www.cadastre.gouv.fr, il vous est désormais possible, à partir de l'adresse ou des références d'une parcelle cadastrale, de consulter l'inventaire réalisé par la DGI, décrivant et évaluant la propriété foncière, les parcelles de terrain ou immeubles bâtis. Au total, ce sont 607 303 feuilles de plan au format image ou vecteur qui peuvent être consultées ou commandées.

ARCHILAB 2008

8^e rencontres internationales d'architecture

Le grand rendez-vous biennal d'architecture d'Orléans se tient du 24 octobre au 23 décembre. Nouveauté : la manifestation centrale aura cette année pour cadre la Collégiale Saint-Pierre-Le-Puellier, où les visiteurs pourront découvrir, grâce à des moyens dynamiques et ludiques, les plus grands projets architecturaux européens du moment. L'Europe est en effet le thème retenu pour cette édition ("Archilab Europe, architecture stratégique"), qui vise à faire comprendre les mutations actuelles de l'urbanisme et de l'architecture européens et leur causes.

Plusieurs partenaires sont associés à la manifestation : FRAC, Centre dramatique national Orléans-Loiret, cinéma Les Carmes, Agence d'urbanisme de l'Agglomération orléanaise, Institut d'arts visuels, CRDP, librairies, pour des conférences, des expositions, des visites guidées.

Programme complet sur : www.archilab.org

PARTICIPATION AUX JURYS DE CONCOURS

Dépt.	Maître d'ouvrage	Opération	Equipes sélectionnées	Equipe(s) lauréate(s)
18	Mairie	Aménagement espaces publics à Bourges	RVA CARRE D'ARCHE URBIOUS	RVA 93
18	Conseil Général	Construction maison des solidarités à Baugy	AAUP PENNERON CARRE D'ARCHE	PENNERON 37
41	Mairie	Construction d'une gendarmerie à Salbris	CARATY/POUPART - LAFARGE CABINET PORCHER CABINET BRECY	CABINET PORCHER 41
41	Conseil Régional	Construction demi-pension lycée hôtellerie à Blois	BERGER - VILLAAMIL AUTRET Architecture PARENT - RACHDI	BERGER - VILLAAMIL 41
41	Conseil Régional	Restructuration et extension bât C lycée hôtelier à Blois	FOCAL ARCHITECTURE ATELIER 4 AUTRET Architecture	AUTRET Architecture 45
45	OPAC	Réhabilitation 223 logements à Gien	BGV MULLER VIRTUEL Architecture	VIRTUEL 75
45	Conseil Régional	Restructuration des Bât A et I au lycée B Franklin à Orléans	CREATURE - DAUPHINE - BET ABAC ATELIER BW - CET ARTUR - SOGETI IN- GENIERIE - BET BOIS BATUT	CREATURE 45
45	Centre hospitalier	Construction pavillon 29 lits à Fleury Les Aubrais	FAUVEL&FOUCHE ARODIE DAMIAN - SERAZ	ARODIE DAMIAN ARCHITECTURE 75
45	Centre hospitalier	Construction pavillon 57 lits à Fleury Les Aubrais	TRINH&LAUDAT AMELLER&DUBOIS CHABANNE&PARTENAIRES	TRINH & LAUDAT 63

Réhabilitation 223 logements à Gien (45)
VIRTUEL Architecture (75)

Construction maison des solidarités à Baugy (18) - PENNERON (37)



Centre hospitalier à Fleury-les-Aubrais (45) - ARODIE DAMIAN ARCHITECTURE (75)

COURS

Journal édité par
le Conseil Régional
de l'Ordre
des Architectes.
74, boulevard
Alexandre Martin
45000 Orléans
Tél. 02 38 54 09 99
Fax 02 38 42 04 23
Réalisation
Force Motrice
Crédit photos :
Patrick Pichon
ISSN en cours

TABLEAU
DE L'ORDRE

Inscriptions Architectes :



Lionel GBEDJI (30 ans),
Architecte DPLG à Tours (37),
libéral



Ad DE VISSCHER (50 ans),
Architecte DESA à
Azay sur Cher (37), libéral



Ryma HADDAD (30 ans),
Architecte DPLG à Tours (37),
libéral



Nicolas CHEVALIER (28 ans),
Architecte DPLG à Orléans (45),
associé



Renaud GILLES (36 ans),
Architecte DPLG à Veigné (37),
libéral



Christine MARIE BAGOT (33 ans),
Architecte DPLG à Houssaye (41),
libéral



Rémi MOREL (34 ans),
Architecte DPLG à Blois (41),
salarié de Monsieur PONSOT



Jean Paul DESROSES (25 ans),
Architecte HMONP à Le Blanc (36),
Salarié de SCP COUTANT OLIVIERO

Catherine JOLIVET (47 ans),
Architecte DPLG à Fleury les
Aubrais (45), associé

Isabelle DE WILDE (46 ans),
Architecte DPLG à Luigny (28),
libéral



Frédéric HUBERT (41 ans),
Architecte DPLG
à Neuvy en Sullias (45), libéral



Audrey BRACHET (28 ans),
Architecte DPLG à Bourges (18),
agent public

Jean Marie ROUVRAY (65 ans),
Architecte DESA à Faverolles (41),
libéral, réinscription

Florence BOURCET (57 ans),
Architecte DPLG à Cellettes (41),
libéral, réinscription

Gérard DURAND (56 ans),
Architecte DPLG à Chartres (28),
associé, transfert

Inscriptions sociétés d'architecture :

GB ARCHITECTURE, Sarl
d'architecture à Orléans (45)
Gérant : Nicolas CHEVALIER

ATELIER RVL, Sarl
d'architecture à Tours (37)
Gérants : Janick REDON, Jean
Charles LIDELL et Victor VIOT

DE VANNOISE ARCHITECTES,
Eurl d'architecture à Orléans (45)
Gérant : Jacques DE VANNOISE

ATELIER D'ARCHITECTURE PM,
Sarl d'architecture à Chartres (28)
Gérant : Eric POULET

ALM ARCHITECTURE,
Eurl d'architecture à Juranville (45)
Gérante : Anne-Laure MEUNIER

MJL ARCHITECTURE, Sarl
d'architecture à Fleury les Aubrais (45)
Gérant : Catherine JOLIVET

JEAN MAUSSION ARCHITECTE,
Eurl d'architecture à Tours (37)
Gérant : Jean MAUSSION

Radiations administratives :

ARTEFACT ARCHITECTURE,
Sarl d'architecture : cessation
activité

Marc RATINAUD,
Architecte : cessation activité

Jean Marie BETTE, Architecte :
transfert en région Bourgogne

Magdalena SOWINSKA,
Architecte DEPV (Pologne)

blog &
blagueL'HOROSCOPE DE CASIMIR,
ARCHITECTE SGGG (SANS GARANTIE
DU GOUVERNEMENT)

Amour : Votre vie sentimentale est un véritable chantier. Vous aimez l'Architecture et elle ne le sait pas encore. Il n'appartient qu'à vous de lui prouver votre flamme. Vous êtes trop passionné alors soyez plutôt économe de votre énergie si vous voulez un Développement Durable de votre relation avec l'Architecture.

Travail : Vous êtes charrette mais ne vous inquiétez pas, ça va s'arranger car on nous annonce une période de calme, voir de récession. Restez Zen, ce n'est pas la première ni la dernière crise qui touche le bâtiment.

Argent : Vous attendez des rentrées d'honoraires mais vous allez surtout avoir des sorties d'argent et devrez régler vos factures et charges.

Humeur : Souriez et soyez optimiste pour votre dernière demande de PC, même si l'ABF n'aime pas vos balustres en polystyrène, les pompiers refusent vos planchers en balsa et la commission d'accessibilité a émis un avis défavorable à votre demande de dérogation pour une rampe de 15% : pensez à vos confrères de Savoie qui rêvent de construire en Beauce!

Santé : Vous digérez mal les PPP et avez une indigestion du Développement Durable. Surveillez votre taux de cholestérol comme vous surveillez vos taux d'honoraires. Attention aux surcharges pondérales de travail, symptôme de boulimie de projets.

ArchiLecture De "La Poste" à "l'Apostrophe"

La médiathèque de Chartres

Démarrer la série de reportage « ArchiLecture » présentant des bâtiments remarquables de la Région Centre par une médiathèque paraissait pour Édifice une évidence.

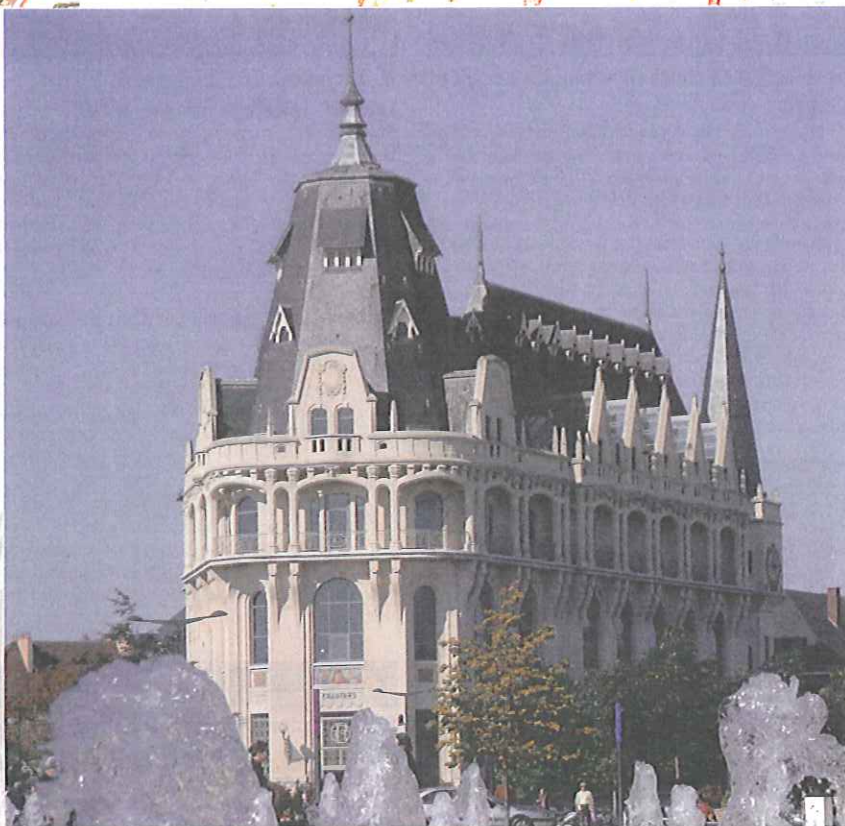
La médiathèque de Chartres, inaugurée le 16 mai 2007, a une longue histoire. Construit entre 1923 et 1928 sur des plans de l'architecte Raoul Brandon, ce monument incontournable du paysage chartrain abrita pendant trois-quart de siècle les PTT puis "La Poste". Repensé, réhabilité et agrandi par Paul Chemetov, architecte mandataire et l'agence ARCHI5, l'ancien Hôtel des Postes offre aujourd'hui près de 5 000 m² d'espaces multimédias, salles de lecture, d'exposition, de projection...

UN PEU D'HISTOIRE...

Les façades et la toiture de l'hôtel des Postes de Chartres ont été inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 1994.

L'imposant bâtiment dû à l'architecte Raoul Brandon (1878-1941) présente en effet plusieurs caractéristiques remarquables. Véritable monument, dont la hauteur atteint 33 m en haut de la rotonde et qui offre 55 m de façade sur le boulevard Maurice-Viollette, il revendique également un certain anachronisme, au cœur des années vingt marquées par l'architecture rationaliste. Manifestement inspiré de l'architecture médiévale (avec notamment sa rotonde qui évoque un beffroi), nombre de ses éléments décoratifs sont d'inspiration néogothique (arcades, balcons, encorbellements...). Mais d'autres sont clairement de son temps, telles les mosaïques Art-déco évoquant l'histoire de la Poste ou encore le sigle des PTT sur les grilles en fer forgé des fenêtres du rez-de-chaussé.

Fils du pays (il était né à Lucé, en Eure-et-Loir) Raoul Brandon fut professeur à l'École des Beaux-Arts, architecte du ministère des Postes et Télégraphes et député de la Seine.



UN BÂTIMENT D'HIER... ET D'AUJOURD'HUI !

Paul Chemetov parle de l'Apostrophe

Sur l'agrandissement

"C'est la nécessité d'agrandir le bâtiment qui a structuré le projet. Deux idées se sont imposées. D'abord le prolongement vers l'arrière : dans ce bâtiment en forme de pince de crabe (vue de dessus), une extension vers l'arrière (l'espace musique et cinéma) entre deux pointes opposées, permettait la création d'un espace bien intégré à la structure existante. Ensuite, l'agrandissement en sous-sol, pour y installer l'auditorium et la médiathèque.

(...) Dans un bâtiment ancien, par respect pour l'esthétique d'ensemble, un agrandissement vers le dessous est toujours moins pénalisant qu'un agrandissement vers le dessus ou vers le dehors."

Sur la réhabilitation

"Ici, Brandon passe le relais à Chemetov.(...)"

Nous avons créé des mezzanines au-dessus des deux premiers grands niveaux existants, créant ainsi quatre niveaux à partir de deux : les structures métalliques de ces mezzanines sont visibles. Mais ces ajouts seront réversibles.

"J'ai essayé de respecter le travail de Brandon et j'ai ajouté une « couche » du XXI^e siècle identifiable. Pourtant, le bâtiment reste le même. Il pourra être éventuellement modifié demain. Rien n'est plus intéressant que la transformation... le bâtiment historique est devenu un bâtiment utile.

(...) Une réhabilitation est une addition, une

confrontation - si possible pacifique - entre deux architectes, c'est une paix armée entre l'ancien et le nouveau."

(Propos extraits du Bulletin de la Médiathèque n°3, avec l'aimable autorisation de Julien Barthe, directeur des bibliothèques de Chartres).



Paul Chemetov

Né à Paris le 6 septembre 1928, Paul Chemetov est diplômé de l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts en 1959. Parallèlement à une carrière d'enseignant (École Nationale des Ponts et Chaussées, École Polytechnique Fédérale de Lausanne), il mène une carrière d'architecte qui lui vaut de signer, notamment avec Borja Huidobro, d'importantes réalisations : ministère de l'Économie et des Finances (Paris), ambassade de France à New Delhi (Inde), Grande galerie de l'Évolution (Paris), Bibliothèque municipale de Montpellier, Palais Omnisports de Metz...

Il a obtenu le Grand prix national d'architecture en 1980.

Actualités départementales

EURE-ET-LOIR

Architectures contemporaines en région Centre

L'exposition "Architectures contemporaines en région Centre - 2008" a été inaugurée à la Médiathèque de Chartres le vendredi 5 septembre. Elle a vocation à "tourner" dans tous les départements de la région. Cette exposition présente un ensemble de photographies - signées Brice Desrez - de plus de 50 constructions réalisées au cours des XX^e et XXI^e siècles essentiellement par des architectes régionaux (quatre catégories : bâtiments administratifs, commerciaux, santé ; bâtiments culturels et de loisirs ; bâtiments d'enseignement ; habitat individuel et collectif). Elle résulte d'un concours lancé en 2006 par le Conseil régional de l'Ordre et qui avait permis de collecter 150 dossiers, sélectionnés ensuite par un jury.



Inauguration de l'exposition "Architecture Contemporaine du Centre" à la médiathèque de Chartres.

De gauche à droite : 1. Patrick Le Dortot, délégué du département 28, membre du CROA
2. Francis Deguilly, secrétaire général de la DRAC
3. Frédéric Cordier, Vice Président de la Maison de l'Architecture
4. Patrick Pichon, Président du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes

Conférences à la médiathèque :

Paul Chemetov, architecte

Paul Chemetov, architecte mandataire du projet médiathèque de Chartres (qui a rénové également la Grande Galerie du Muséum d'Histoire Naturelle à Paris) nous livre ses réflexions sur son approche du métier d'architecte dans le cadre de la réhabilitation de bâtiments.

"Réhabiliter ne consiste pas à restaurer à l'identique ou à réaliser des ajouts dans le style du bâtiment ancien ; ce serait du pastiche. Dans une réhabilitation, les âges de la construction doivent apparaître ; c'est une addition, une confrontation entre deux architectes"

INDRE

"Les coulisses du Bâtiment", 6^e

Pour la 6^e année consécutive, la Fédération du Bâtiment de l'Indre a reconduit son opération "Les Coulisses du Bâtiment", destinée à familiariser les jeunes avec le Bâtiment. La manifestation s'est déroulée le 10 octobre à Argenton-sur-Creuse, en présence de nombreux collégiens qui ont pu découvrir le chantier de la maison de retraite "Le Clos du Verger" (Architecte : BEHREND Architecture et SCP PIRES-VILLERET) et, à travers cette réalisation d'envergure, les métiers du bâtiment et les différentes étapes d'un chantier. Depuis juin 2003, première édition des "Coulisses", plus de 2 100 élèves de l'Indre ont déjà participé à l'opération.

INDRE-ET-LOIRE

N. Michelin, lauréat des Magasins généraux

Pour l'aménagement du site des Magasins généraux (15,3 hectares, dont une halle de 30 000 m², près de la gare TGV de Saint-Pierre-des-Corps), la communauté d'agglomération Tour(s)plus a retenu l'architecte Nicolas Michelin. Deux autres équipes (C. Devillers et E. Samuel) concouraient pour ce programme associant logements, tertiaire et services.

"Villa Curie" : du social haut de gamme

Le programme de logements sociaux "Villa Curie" (27 maisons et 19 appartements en centre-ville de Saint-Pierre-des-Corps) entend répondre à la volonté d'accession à la propriété de personnes à revenus modestes. Mais la ville, associée au CIL d'Indre-et-Loire et au promoteur Artprom, a voulu aller plus loin, en proposant des logements à la fois esthétiques et énergétiquement très performants. Le projet de l'architecte Alain Gourdon prévoit ainsi de satisfaire aux normes HQE (haute qualité environnementale) et au label très haute performance énergétique, avec notamment chauffe-eau solaire et ventilation double-flux.

LOIRET

Inauguration de l'expo à la médiathèque d'Orléans

La Maison de l'Architecture du Centre poursuit la présentation de l'exposition "Architectures Contemporaines en Région Centre" réalisée par le CROA Centre. De retour à Orléans l'exposition est proposée jusqu'au 31 octobre 2008 à la médiathèque d'Orléans.



Journée d'information Effinergie

Le 3 octobre au Conseil régional, à Orléans, l'association Effinergie a organisé ses premières rencontres inter-régionales autour de la certification du label BBC-Effinergie. Projection et tables-rondes (autour des bonnes pratiques pour la maison individuelle, le logement collectif...) ont ponctué la journée, suivie par de nombreux acteurs du bâtiment. Rappelons qu'Effinergie a pour vocation la promotion des bâtiments "basse consommation", notamment dans la perspective des normes applicables en France dès 2012, selon l'objectif fixé lors du Grenelle de l'environnement.

Un bâtiment "écosystème" à La Source

Très innovant, le siège social de Wirecom Technologies, à Orléans La Source, est parfaitement en phase avec la vocation de l'entreprise qu'il abrite : la réduction des dépenses énergétiques dans les bâtiments.

Pour donner à cette réalisation le caractère exemplaire que visaient ses commanditaires, l'architecte Gilbert Autret a en effet imaginé un bâtiment "double peau", soit deux pavillons intérieurs enfermés dans une sorte de bulle de verre. Et il a mobilisé - et maillé - la plupart des technologies qui concourent aujourd'hui à réduire l'empreinte écologique des bâtiments : géothermie, aérothermie, solaire, isolation... l'ensemble du système étant régulé de manière automatique par le système Wirecom.

Sur ce bâtiment de près de 1 200 m², livré en avril 2008, la consommation, initialement estimée à 50kWh/m²/an est en fait inférieure à 37 kWh.



LOIR-ET-CHER

Nouvelle Maison de l'emploi à Blois

La nouvelle Maison de l'emploi, à Blois, a été inaugurée le 22 septembre. Installée avenue de Vendôme, dans les locaux entièrement réhabilités de l'ancien siège administratif de la Chambre d'agriculture, elle réunit plusieurs acteurs locaux de l'emploi (bureau d'information jeunesse, plateforme de vocation de l'agence pour l'emploi...) autour d'une équipe de quatre personnes.

La rénovation totale des locaux (1400 m² sur 3 niveaux) est due à l'architecte blésois Lucien Pereira.



Programme : 1400 m² de locaux (accueil, bureaux, salles de réunions) aménagés dans un bâtiment existant sur 3 niveaux abritant : la Mission Locale du Blésois, le bureau d'Information Jeunesse et la mission ANPE du Blésois.